



DLFS028v1

## Conformité des locaux à la réglementation en vigueur et aux exigences de la société Lebon Formation Stérilisation

Etablissement :

Adresse :

Ville / Code postal :

Nombre de participant prévu (10 maximum) :

Réglementation	Oui	Non (expliquer pourquoi)	Validation
Les locaux sont-ils accessibles à tous conformément à l'article L111-7 et L111-7-3 du Code de la construction et de l'habitation ?			
Conformité à la LOI n° 2015-988 du 5 août 2015 et à l'Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ?			
Conformité à l'Arrêté du 19 avril 2017 fixant le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du registre public d'accessibilité ?			
Conformité à l'Arrêté du 20 avril 2017 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public lors de leur construction et des installations ouvertes au public lors de leur aménagement ?			
Conformité à l'Arrêté du 28 avril 2017 modifiant diverses dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des logements destinés à l'occupation temporaire ou saisonnière dont la gestion et l'entretien sont organisés et assurés de façon permanente, des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant, des installations existantes ouvertes au public ainsi que des bâtiments d'habitation collectifs et des maisons individuelles lors de leur construction ?			
La salle est-elle réservée pour la totalité de la durée de la formation ?			

La salle dispose t'elle de commodités en nombre suffisant (une chaise par participant et pour le formateur. Une table permettant de disposer toutes les chaises) ?			
La salle dispose t'elle d'une surface pour l'utilisation d'un vidéoprojecteur ?			
La salle dispose t'elle d'un tableau ou d'un paperboard ?			
La salle dispose t'elle d'un système de régulation de la température en état de fonctionnement ?			
La salle dispose t'elle d'au moins une prise électrique à moins de 5m de la table ?			
La salle pourra t'elle être fermée pendant que les participant s'absenteront (pause, déjeuner, visites de services...) ?			

Fait à

Le

Par

Signature :